

**FONDS
EUROPÉENS**

2021 - 2027

**Conférence des Partenaires
des programmes européens 21-27**

Mercredi 10 novembre 2021



Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec
le fonds européen de développement régional (FEDER)

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

Point d'information relatif à l'état d'avancement des négociations

Jordi Torrebadella,

Chef d'unité adjoint de l'Unité France /Belgique/Luxembourg

DG Politique régionale et urbaine – Commission européenne



Le PO FEDER-FSE + 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine

Samuel BROSSARD,
Délégué régional Europe International



Union européenne



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Préalables

- **La V2 tiendra compte** des impacts des négociations relatives à l'accord de partenariat France
- **La V2 est un document** qui s'appuie sur le « template » réglementaire *(tout comme la V0 et la V1)*.
- **La V2 présentera** pour chaque axe et typologies d'opérations, les indicateurs correspondants et leurs cibles.
- **La V2 présentera l'ensemble des tableaux financiers, et un détail par objectifs spécifiques**
- **Consultation des partenaires avec un temps de retour pour des observations et remarques** avant transmission à la CE de la V2





Axes	Poids %	Projection montant UE
<u>Axe 1</u> : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré	42.5% hors AT	302 033 172 €
<u>Axe 2</u> : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique pour un environnement protégé et sain	40% hors AT	284 266 514 €
<u>Axe 3 FSE</u> : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires	100% hors AT	134 741 084 €
<u>Axe 4</u> : Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux	17.5% hors AT	124 366 600 €
SOUS-TOTAL FEDER		710 666 286 €
SOUS-TOTAL FSE		134 741 084 €
Assistance technique FEDER		22 119 577 €
Assistance technique FSE +		4 877 005 €
Assistance technique FEDER nationale		2 753 743 €
Assistance technique FSE nationale +		512 638 €
TOTAL GENERAL	100 %	875 670 333 €



Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation et accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

1.1 Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Les évolutions par rapport à la V1 :

- Le lien entre le financement de la recherche publique et les enjeux des filières du territoire/la S3 régionale est réaffirmé
- A ce stade, seuls les programmes collaboratifs avec une PME permettront de soutenir la R&D des grandes entreprises

En attente négociation nationale Accord de partenariat : le soutien des PETI par voie de subvention pour des projets d'innovation, hors recherche collaborative avec des PME

Enveloppe FEDER : 135 500 000 €



Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation et accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

1.2 Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

Les évolutions par rapport à la V1:

- **Réécriture globale** des typologies d'action de manière plus synthétique pour la partie relative au numérique au bénéfice des citoyens et des services publics
- **Suppression** de certaines :
 - **Programmes de médiation multi-cibles dans les territoires**, d'éducation au numérique pour l'accès à la culture, notamment éducation aux médias, aux usages du numérique et cultures numériques (au-delà des outils numériques ou de l'accès aux services numériques), programme d'éducation au numérique responsable,
 - **Développement d'e-services** sociaux afin de lutter contre l'isolement des personnes et le décrochage numérique des personnes isolées,
 - **Animation de réseaux de femmes entrepreneures du numérique**, événements, ateliers favorisant la prise de parole d'expertes du numérique, développement de programmes de formation continue sur le numérique s'articulant avec les dispositifs d'inclusion numérique des femmes.

→ Ces typologies d'actions ont été supprimées car elles relèvent davantage du FSE.

Enveloppe FEDER : 36 000 000 €

Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation et accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

1.3 Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

Les évolutions par rapport à la V1 :

- **Précision** sur la typologie d'actions « Investissements des PME liés à la modernisation, à la mutation/diversification des appareils productifs » : matériel, immobilier, ingénierie, conseil

En attente négociation nationale Accord de partenariat :

- ETI éligible via des instruments financiers
- Priorité aux entreprises innovantes et aux opérations s'inscrivant dans les filières de la S3

Enveloppe FEDER : 93 033 172 €





Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation et accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

Les évolutions par rapport à la V1:

- **Ajout d'une typologie d'actions** : Transformation de l'appareil de formation (identifiée initialement au sein de l'OSP-FEDER-axe 4) en faveur d'une meilleure adaptation aux besoins en compétences du territoire avec:
 - => Développement de plateaux techniques innovants au profit de la formation professionnelle notamment dans une logique partenariale et de mutualisation des équipements
 - => Acquisition d'équipements pour améliorer la qualité et l'efficacité des formations notamment pour les parcours à distance
- **Lien des actions soutenues avec la S3 régionale réaffirmé**, y compris en matière de soutien à la diffusion de la culture de l'innovation, des sciences et des technologies vers tous les publics (ex soutien aux CCSTI). Ces actions qui visent un public large, notamment les jeunes, s'inscrivent parmi les actions transversales de la S3, essentielles à la promotion de l'innovation sur le territoire régional.

Enveloppe FEDER : 37 500 000 €



Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique

Les évolutions par rapport à la V1 :

- Réécriture globale des typologies d'action de manière plus synthétique
- Précision sur les niveaux de performance énergétique attendus (BBC Effinergie rénovation, Effinergie rénovation/patrimoine,...)

En attente négociation nationale Accord de partenariat :

- Suppression du soutien par voie de subvention aux entreprises hors PME dans leur projet d'efficacité énergétique; possibilité par voie d'Instrument financier (prêt, garantie...) en cours de réflexion dans le cadre de l'évaluation ex ante mené par l'AG
- Maintien du soutien aux projets de rénovation/réhabilitation des organismes publics (collectivités et bailleurs sociaux) définis de la manière suivante (V4 de l'AP) : *« un État, une autorité régionale ou locale, un organisme de droit public ou une association constituée d'une ou de plusieurs de ces autorités ou d'un ou de plusieurs de ces organismes de droit public, ou une entité privée mandatée par au moins un ou une de ces autorités, organismes, ou associations pour fournir des services publics lorsqu'elle agit en vertu de ce mandat »*

Enveloppe FEDER : 50 000 000 €

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

2.2. Promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables

Les évolutions par rapport à la V1 :

- Réécriture globale des typologies d'action de manière plus synthétique

Impact négociation nationale Accord de partenariat :

- **Suppression du soutien par voie de subvention aux entreprises hors PME dans leur projet de production d'énergie** ; possibilité par voie d'Instrument financier (prêt, garantie...) en cours de réflexion dans le cadre de l'évaluation ex ante mené par l'AG
- **Maintien du soutien aux projets de production d'énergies des organismes publics** (collectivités) définis de la manière suivante (V4 de l'AP) : « *un État, une autorité régionale ou locale, un organisme de droit public ou une association constituée d'une ou de plusieurs de ces autorités ou d'un ou de plusieurs de ces organismes de droit public, ou une entité privée mandatée par au moins un ou une de ces autorités, organismes, ou associations pour fournir des services publics lorsqu'elle agit en vertu de ce mandat* »
- **Projets de bio méthanisation** : exclusion des projets portés par des agriculteurs et basés uniquement sur des intrants agricoles

Enveloppe FEDER : 70 000 000 €



Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

Les évolutions par rapport à la V1 :

- **Réécriture** des typologies d'opérations :
 - Lutte en dur seulement contre l'érosion côtière via des AAP dédiés.
- **Ajout** de typologies d'opérations :
 - Aménagement durable des plages dans le cadre du schéma régional « plans plages », via des AAP dédiés.
 - Lutte contre les effets des îlots de chaleur urbain : projets intégrateurs et multifonctionnels fondés sur la nature, via des AAP dédiés.

Enveloppe FEDER : 38 000 000 €



Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

2.5. Promouvoir la gestion durable de l'eau

Les évolutions par rapport à la V1:

- **Ajout sur la typologie d'opération** « Actions de sensibilisation en vue de favoriser » :
 - La préservation des milieux aquatiques et des espèces associées → pour intégrer les milieux aquatiques et les espèces amphihalines
- **Précision sur la typologie d'opération** « Réutilisation des eaux usées permettant de faire des économies d'eaux et de limiter les prélèvements et rejets dans le milieu » Via des AAP dédiés.
- **Suppression de la typologie d'opérations** « Résilience hydrique des espaces urbains » et efficacité hydrique des industries suite aux remarques de la CE et au rajout de l'item « Lutte contre les effets des îlots de chaleur urbain » à l'OSP 2.4

**Enveloppe FEDER : 30 000 000 €, dont 2 875 000 €
dédiés aux actions sur la Garonne (ex axe Garonne)**





Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire

Les évolutions par rapport à la V1:

- **Réécriture dans la forme** mais pas dans le contenu :
 - 1/ Développer l'économie circulaire dans les filières à fort enjeu environnemental régional :
 - ✓ Déchet en tant que ressource (réemploi, réparation, réutilisation)
 - ✓ Déchets du BTP
 - ✓ Biodéchets
 - ✓ Plastique : réemploi, réduction et recyclage
 - ✓ Bois B
 - ✓ Déchets dangereux dont l'amiante
 - 2/ Accompagnement et soutien des acteurs du territoire (collectivités, entreprises) à la transition vers l'économie circulaire :
 - ✓ Acquisition et diffusion de connaissances,
 - ✓ Etudes d'écoconception, de nouveaux modèles économiques émergents, d'animation et de pilotage de démarches d'écologie industrielle et territoriale
 - ✓ Actions de sensibilisation et d'éducation à la prévention des déchets
 - ✓ Equipements en faveur du tri à la source, du recyclage, de la valorisation, et de la collecte et du traitement des déchets dans les secteurs déficitaires et/ou sous tension
- **Suppression** des unités de préparation des combustibles solides de récupération (CSR) suite remarques CE

Enveloppe FEDER : 30 000 000 €

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

2.7. Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

Les évolutions par rapport à la V1:

- **Ajout de la typologie d'action « Actions de lutte contre les pollutions des eaux côtières »** Initialement dans l'OSP 2.4 mais changement de position suite à l'observation de la CE sur la V1.
- **Réécriture** de la typologie d'actions en lien avec l'éducation à l'environnement

Enveloppe FEDER : 32 000 000 €



Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

2.8. Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone

Les évolutions par rapport à la V1 :

- Suppression de l'axe 3
- Intégration dans l'axe Transition énergétique et écologique de la mobilité urbaine comme permise par le règlement et dans l'axe Territorial des typologies d'opérations similaires pour leur soutien hors zones urbaines
- Suppression de la typologie d'actions « Investissements dans les véhicules innovants à faibles émissions de GES et de polluants »

Impact négociation nationale Accord de partenariat :

- Pas de soutien à l'expérimentation de matériel roulant durable par voie de subvention
- Définition de la notion « zone urbaine » en cours

Enveloppe FEDER : 33 996 688 €



Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires.

4.a Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;

Les évolutions par rapport à la V1:

- **Suppression** du suivi technico économique à destination des nouveaux installés en agriculture.
- **Reformulation** du public cible. Valorisation du public demandeurs d'emploi ou des personnes en recherche d'emploi même si tous les publics sont éligibles.

Projet de ligne de partage avec l'Etat :

- Dans le cadre du soutien à l'ESS, l'intervention de l'Etat portera sur l'accompagnement des structures de l'IAE et sur l'appui au réseau national.

Enveloppe FSE : 41 000 000 €



Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires.

4.e Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages;

Les évolutions par rapport à la V1 :

- **Suppression** des actions ciblées sur l'amélioration de la qualité des parcours en apprentissage.
- **Reformulation** du public cible. Valorisation du public jeunes et des professionnels des organismes et structures de l'orientation et de la formation tout au long de la vie même si tous les publics sont éligibles.

Projet de ligne de partage avec l'Etat en matière de décrochage scolaire et universitaire

- La Région interviendra sur :
 - ✓ Les dispositifs de repérage des publics sortis des systèmes scolaires et universitaires.
 - ✓ Les actions innovantes et expérimentales visant la sécurisation des parcours universitaires
 - ✓ Les actions d'accompagnement favorisant une orientation choisie à travers la construction d'un parcours.
- L'intervention de l'Etat portera sur les actions de lutte contre le décrochage scolaire et les actions de prévention du décrochage universitaire en milieu scolaire (en amont de l'engagement en milieu universitaire).

Enveloppe FSE : 18 000 000 €



Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires.

4.g Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

Les évolutions par rapport à la V1:

- **Intégration des mesures d'amélioration** de la qualité des parcours de formation (ingénierie, accompagnement...) dans l'accompagnement de la transformation de l'appareil de formation initialement positionnée dans l'accès à l'emploi par le développement des compétences.
- **Reformulation du public cible.** Valorisation du public peu ou pas qualifié, des demandeurs d'emploi ou des personnes en recherche d'emploi même si tous les publics sont éligibles.
- **Suppression de l'OSP FEDER 4.1** dans cet axe mais intégration des typologies d'opérations dans l'axe 1- OSP 1.4.

Projet de ligne de partage avec l'Etat sur le renforcement des compétences clés :

- L'intervention de la Région portera sur la formation aux compétences clés.
- L'intervention de l'Etat portera dans le cadre d'un accompagnement global à l'insertion professionnelle ou sociale en amont du positionnement de la formation, ou sur des actions visant à lever des freins à l'accès à la formation, ou dans le cadre d'un accompagnement de remise à niveau pour les personnes ne disposant pas des prérequis nécessaires au suivi d'une formation.

Enveloppe FSE : 75 741 084 €



Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux

5.1. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines

5.2. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones non urbaines

Les évolutions par rapport à la V1:

- **Mise en œuvre des crédits de l'OS5** : délégation des crédits aux territoires sur base du périmètre de la politique contractuelle de la Région, à l'exception du volet Pyrénées (54 territoires envisagés)
- **Précision des territoires ciblés pour les OS 5.1 et 5.2 (1 seul OS par territoire)**

La part d'enveloppe fléchée sur chaque territoire au titre de leur caractère urbain et rural (Eurostat) sera agrégée en une dotation unique sur l'OSP correspondant (simplification de mise en œuvre et de suivi)

- 5.1 : territoires intégrant une agglomération de + de 100 000 habitants ou dont la part de population urbaine est majoritaire (16 territoires potentiels)
- 5.2 : les autres territoires (38 territoires potentiels)

Pour mémoire, la ventilation arithmétique des enveloppes entre urbain et rural conduit à un total 57,75M€ pour l'urbain (donc respect des 8% FEDER hors AT : 56 853 303€)

Enveloppe FEDER OS 5.1 : 59 851 127 €

Enveloppe FEDER OS 5.2 : 58 515 473 €



Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux

5.1. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines

5.2. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones non urbaines

- **Les évolutions par rapport à la V1 :**
 - **Ajout des typologies de projets** relatives à la **mobilité durable**, hors champ mobilité urbaine pour le 51 et 52 (hors secteur Autorités organisatrices de transports)
 - **Ajout d'un type d'opération** sur la **valorisation des territoires** auprès des publics et acteurs
 - **Ouverture du volet « Pyrénées »** sur des actions de **valorisation, d'animation du territoire** et formalisation de la coordination interrégionale pour des actions conduites à l'échelle du massif
- **Aide préparatoire** soutenue par les crédits transition LEADER (sauf Bordeaux Métropole pour laquelle le FEDER restera mobilisable)
- **Le FEADER-LEADER** désigné comme fonds **chef de File** pour le financement de la gestion, le suivi, l'animation des stratégies (sauf pour Bordeaux Métropole)



Eligibilit  de tous les territoires r gionaux (54) sur la base des p rim tres des contrats de territoire suite   un appel   candidatures (AAC)

Pour les territoires non-candidats   l'appel   candidatures :
Sch ma r gional

Volet territorial des fonds europ ens 2021-2027
Plus de 185 millions   (FEDER-FEADER)
+ 4 millions   FEAMPA

OS FEDER mobilis  : OS 5
118,36 M  
Soit 17,5% du FEDER

Acc s   LEADER 
(sauf Bordeaux M tropole)
61,25 M  

OS FEDER mobilis  : OS 5
Uniquement s lection des op rations par 1 coll ge compos  des acteurs des territoires concern s
(aucune enveloppe pr -fl ch e par territoire)

Missions confi es aux territoires :
Animation des strat gies et s lection des op rations

Pas d'acc s   LEADER


Volet Pyr n es OS 5
6 M  

L'approche  tant plus large que le p rim tre des territoires retenus, la mise en  uvre s'appuiera sur la strat gie du Plan Montagne en associant les partenaires concern s (CD, Etat et les 4 EPCI concern s par la zone de massif) selon des modalit s encore   d finir.

Le contenu de l'AAC :

- Les principes généraux de la Stratégie de Développement Local en Nouvelle Aquitaine dans le cadre des Fonds Européens
- Le contenu du dossier de candidature
- Les modalités de sélection
- Le calendrier



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Les principes généraux : un déploiement sous la forme du Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL)

- Une **approche multi-fonds** FEDER-OS5 ; FEADER-LEADER et FEAMPA-axe3
- Dirigé par un **Groupe d'Action Locale (GAL)** composé par des représentants des intérêts publics et privés locaux
- Mise en œuvre d'une stratégie unique de développement locale à l'échelle du territoire **(pas de juxtaposition de logiques intercommunales)**

Rôle du GAL :

- Renforce la capacité des acteurs locaux à élaborer et mettre en œuvre des opérations
- Définit la procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires
- Sélectionne les opérations
- Assure le suivi du progrès accompli dans la réalisation des objectifs
- Évalue la mise en œuvre de la stratégie



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

3 champs d'intervention : Les aides aux projets

- Un « **socle** » constitué des priorités fixées dans le PO FEDER FSE (Ingénierie, attractivité/accès aux services, innovation et reconversion territoriale)
- Le FEDER soutient les **typologies d'actions** retenues dans l'OS5 du PO FEDER (V2 en cours)
- LE FEADER-LEADER intervient exclusivement en **secteur rural** : Appui aux types d'actions prévus dans le socle + interventions spécifiques relatives aux problématiques de ruralité identifiées dans la stratégie du territoire
- Le FEAMPA : soutien à **l'économie bleue durable**, pour des actions inter-filières



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Le contenu du dossier de candidature

- L'engagement de la structure portant la candidature et/ou des EPCI composants le territoire, validant leur accord sur la stratégie
- Une Charte d'engagement du territoire signée : **Adhésion aux principes de gouvernance, d'équité, objectifs de mobilisation des fonds**
- Une présentation du territoire concerné : **Précision du territoire rural couvert par LEADER**
- Descriptif des modalités de mobilisation des acteurs pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions
- Analyse AFOM : **Appui sur les diagnostics existants**
- Description de la stratégie



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Le contenu du dossier de candidature (suite)

- **Le plan d'actions du territoire** : Nature des opérations susceptibles d'être soutenues
 - Principe de valeur ajoutée-complémentarité/aux actions et aides existantes
- **Un plan de financement** : Principe : 1 type d'actions = 1 fonds (lignes de partage)
 - Des planchers de dépenses éligibles et de montant d'aide prévisionnelle après instruction seront instaurés par fonds
 - Il seront intégrés à l'AAC qui fera l'objet d'une consultation à la suite de la COP
- **Descriptif des dispositions d'animation** : Désignation d'une structure porteuse (responsabilité juridique) ; Moyens humains mobilisés
- **Mobilisation des acteurs locaux à la stratégie** : Composition du GAL ; Partenaires associés ; Modalités de gouvernance du GAL (absence de groupes d'intérêt en particulier)



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Critères de sélection des stratégies sur la base du dossier de candidature : diagnostic de la zone géographique et de la population concernée par la stratégie ; analyse AFOM ; stratégie et ses objectifs ; cohérence avec les schémas régionaux ; plan d'actions ; ...

➤ **Un grille d'analyse commune sera élaborée**

Méthode de sélection

- Examen des stratégies par un Comité de sélection, associant les partenaires (sur la base d'une analyse de la Région).
- Sélection des candidatures par le Comité de Suivi des Fonds européens de Nouvelle-Aquitaine.



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

CALENDRIER

Etapes	Durée	Calendrier
Ouverture de l'AAC et date limite de transmission de la candidature	6 mois	Décembre à mai
Analyse des candidatures et en Comité de sélection	3 mois	Juin à septembre 2022
Communication des sélections des candidatures		Octobre 2022
Organisation des 1 ^{ères} instances de décision par les territoires		Fin 2022 / début 2023

Les dossiers complets de candidatures sont à déposer à la Région au plus tard le 30 mai 2022

En appui à la formalisation de la candidature :

- Une trame de dossier
- un guide pratique à la formalisation de la candidature
- Un appui des services collectif et individualisé de la Région

Réaction possible sur cette proposition d'AAC jusqu'au 26/11/2021, et, le 29/11 : JoC d'échanges avec les partenaires



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Point d'information : élaboration du Plan Stratégique National FEADER/ volet Nouvelle-Aquitaine



Union européenne

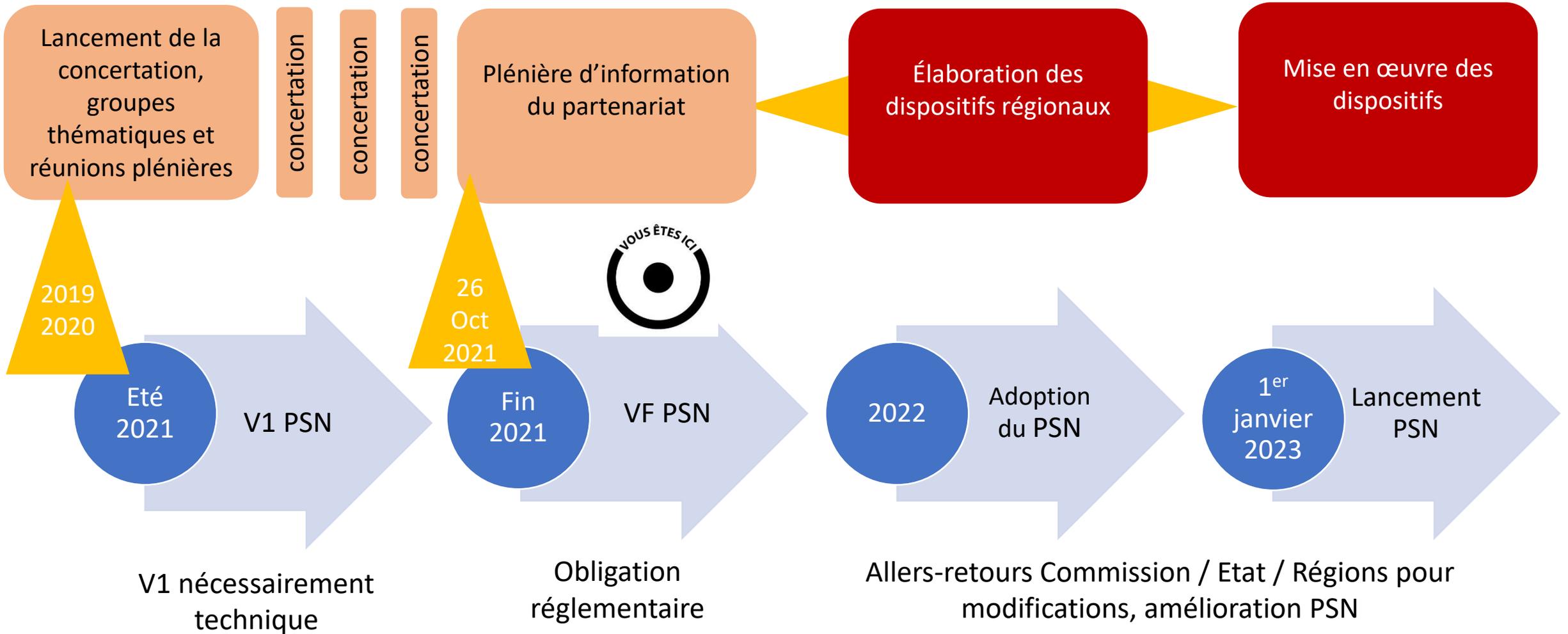


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Etat d'avancement du Plan Stratégique National (PSN)

Concertation régionale



Calendrier national et européen

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL

1^{er} Pilier – Aides FEAGA

Le Fonds européen agricole de garantie finance principalement les aides directes aux agriculteurs et les mesures régissant ou soutenant les marchés agricoles.
Il intervient à hauteur de 100 % de la dépense générée par ces mesures dites du 1^{er} pilier.

Aides hors PSN	Aides directes	Aides sectorielles
Promotion (marché intérieur et pays tiers)	AIDES AU REVENU : - AIDE DE BASE - AIDES COUPLÉES - PAIEMENT REDISTRIBUTIF	Interventions sectorielles : - Programmes opérationnels (fruits et légumes, huile d'olive, autres secteurs) - Programmes nationaux (apiculture, viti-viniculture)
POSEI (Outre-Mer)		
Organisation commune de marché	Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	
Réserve de crise	NOUVEAUTÉ DANS LES AIDES DU FEAGA : Eco-régime, le programme environnemental et climatique	

2^{ème} Pilier – Aides FEADER

Le Fonds européen agricole pour le développement rural finance les aides au développement rural, selon des taux d'intervention variables en fonction de la mesure et des territoires. Le reste de l'aide est apportée par le budget de l'Etat ou des collectivités.

Echanges de connaissances et d'informations
Investissements
Coopération (innovation, développement local)
Zones soumises à des désavantages spécifiques (Ex. Natura2000 ...)
Installation de jeunes agriculteurs et démarrage d'entreprises en milieu rural
Gestion des risques
Engagements en matière d'environnement et de climat (MAEC et aides bio)
Zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques (zones de montagne, par exemple)

1 seul document intégrant 1^{er} et 2nd pilier = PSN

2nd pilier FEADER :
de 20 mesures à 8 types d'intervention



Champ d'intervention Région



Union Européenne



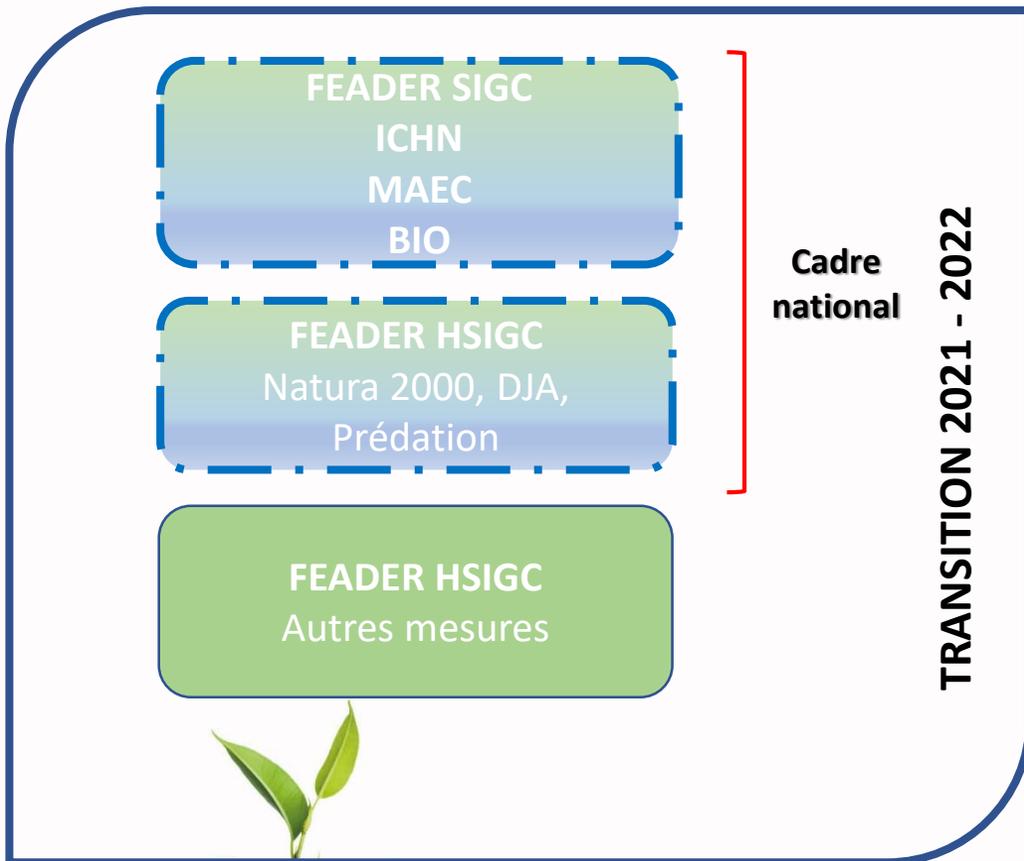
RÉGION Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Evolution du périmètre de responsabilités de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le FEADER

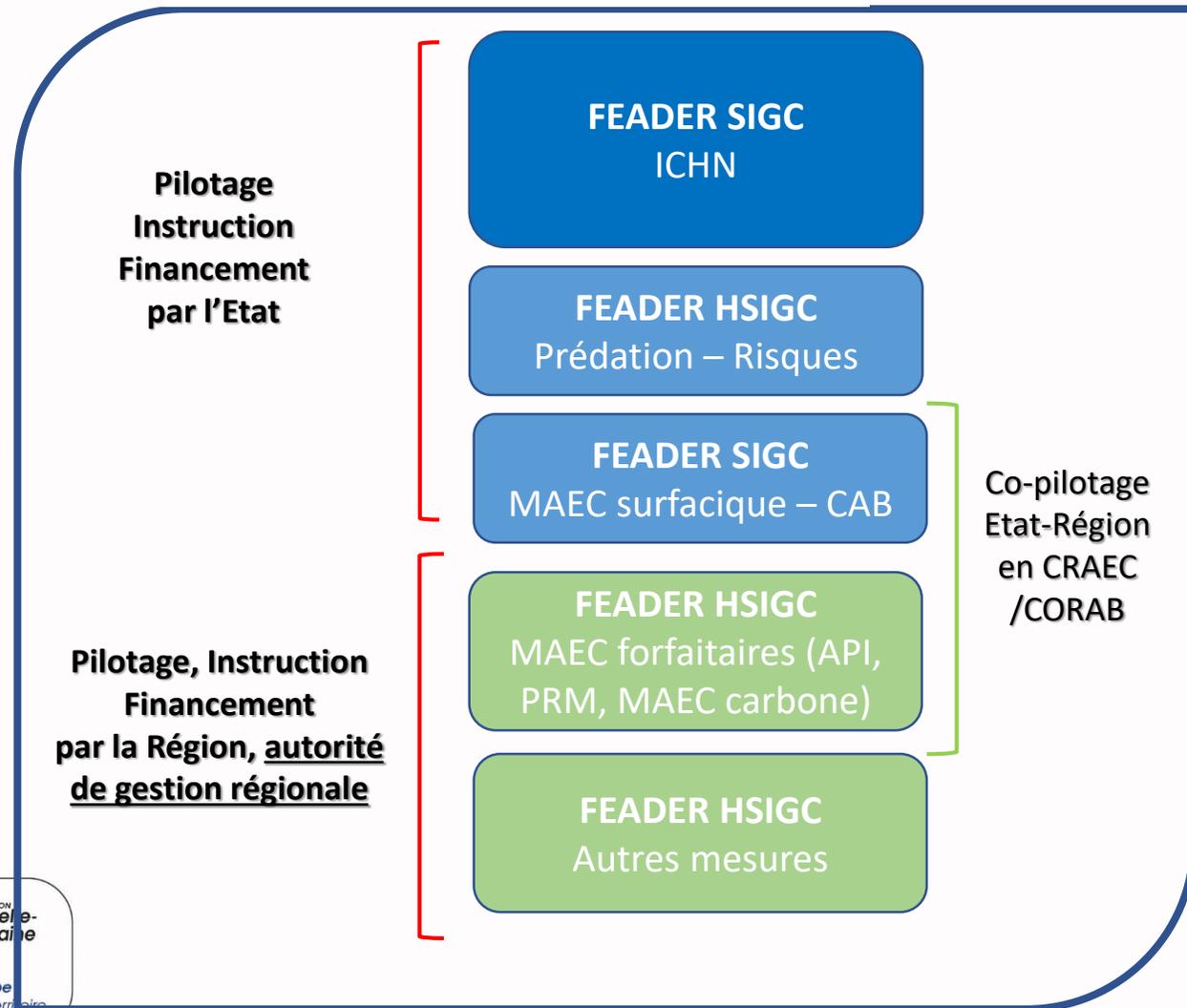
FEADER 2014 – 2020

Régions Autorités de gestion - PDR

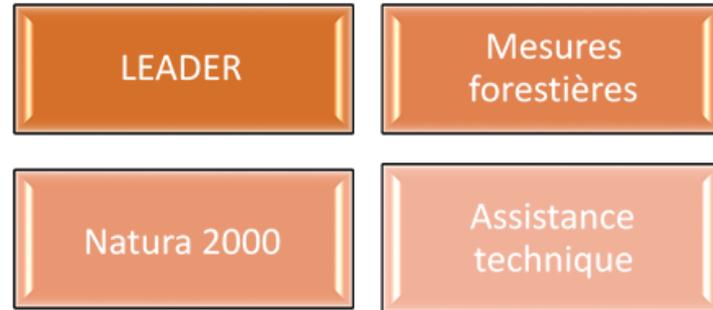


FEADER 2023 – 2027

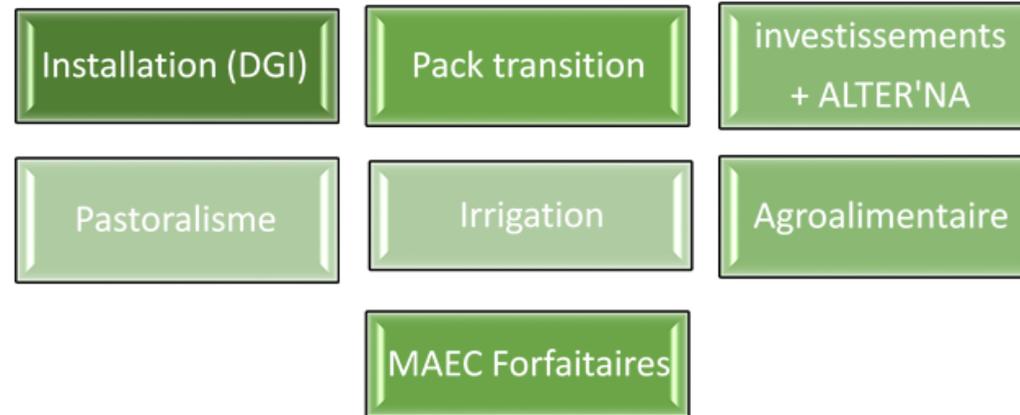
Etat Autorité de gestion - PSN



Mesures non agricoles



Mesures agricoles et agroalimentaires



- Gestion globale de la politique
- Apport de la contrepartie financière
- Gestion du FEADER
- Instruction (ETP)
- Outil informatique de gestion

Budget NAq

FEADER :

84,4M€ / an

Augmentation de 15% par rapport à la précédente programmation (à périmètre constant)

LEADER	12,25
Forêt	5
Natura 2000	3,5
Total mesures non agricoles	20,75

MAEC (Apicole, PRM, avicole)	2,1
MAEC transition forfaitaire (carbone)	3
Animation MAEC	0,4
Pack transition (diffusion, innovation)	3,1
Pastoralisme (4 mesures)	1,7
Hydraulique individuelle	2
hydraulique / infra – projets structurants	2
DGIT (volet trésorerie + reprise)	18,3
PCAE (PME, PVE, CUMA, autre)	15,2
IAA	6
Promotion produits qualité	1,3
Alter'NA	5,2
Total mesures agri	60,3

Assistance technique	3,35
----------------------	------

Montant total FEADER annuel	84,4
------------------------------------	-------------

Leader : montant correspondant aux besoins et au ratio imposé par les règlements UE

Forêts : 3M€ → 5M€

N2000 : 2,8M€ → 3,5 M€

- **MAEC** API, PRM dans la continuité et création d'une MAEC Carbone, et d'une MAEC PRM avicole
- **Pack transition** (accompagnement des agriculteurs, diffusion des bonnes pratiques, déploiement des pratiques agroécologiques, innovation) – budget renforcé
- **Pastoralisme** dans la continuité
- **Hydraulique** : poursuite de l'hydraulique individuelle et ouverture / projets structurants
- **DGIT** budget renforcé ++ , mesure innovante avec volet trésorerie et reprise
- **PCAE et IAA** : continuité
- **Alter'NA** : périmètre élargi et budget renforcé pour répondre aux besoins

Augmentation du budget d'assistance technique (+50%) pour compenser la sous-estimation des ETP transférés à la Région par l'Etat

Renouvellement générationnel

- Installation

Transition agro-écologique

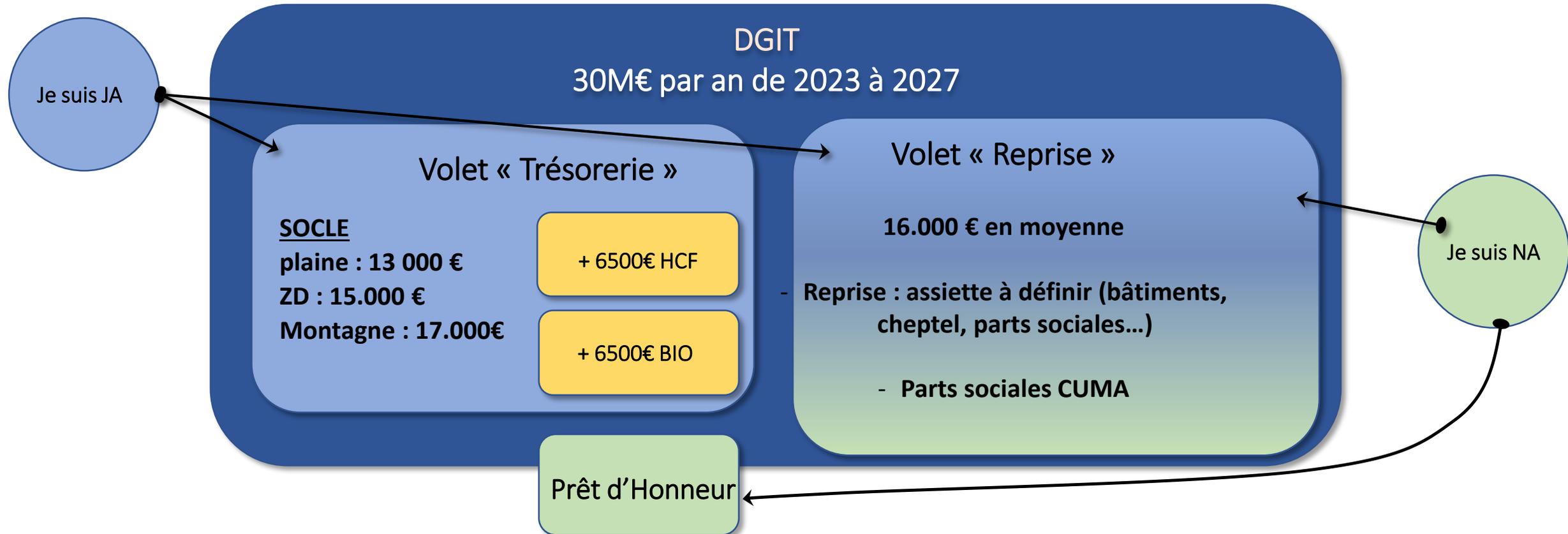
- Pack transition et MAEC
- Eau
- Forêt
- Natura 2000
- PCAE
- Montagne

Alimentation durable

- Transformation et promotion des produits

➔ **Consolider la trésorerie** pour assurer une rémunération et une sécurisation de l'activité agricole au cours des premières années d'installation

➔ **Accompagner le financement de la reprise**



MAEC API :

- développer la population d'abeilles sur le territoire ;
- participer au service de pollinisation avec les abeilles domestiques ;
- prendre en compte la présence de pollinisateurs sauvages dans les différentes zones ;
- renforcer la gestion sanitaire apicole ;
- augmenter le bol alimentaire et maintenir la biodiversité.

MAEC PRM (dont avicole) :

- protéger la biodiversité génétique du cheptel français ;
 - favoriser l'adaptation au changement climatique ;
 - réduire les risques naturels et/ou sanitaires.
- Pour y répondre, cette intervention cible les élevages d'animaux appartenant à des races locales menacées d'abandon par l'agriculture.

MAEC forfaitaire transition / Bas carbone :

= changements de pratiques entre un point A et un point B, non corrélés aux surfaces engagées → logique de résultats , rémunération attribuée sur une base **forfaitaire**

- améliorer le bilan carbone des exploitations engagées d'au moins 15% par rapport à l'état initial par des pratiques permettant d'économiser du carbone ou de le stocker.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'ensemble des MAEC sur son territoire, la Région gèrera également le dispositif **d'animation de ces mesures** dans la limite des transferts budgétaires de l'Etat sur les contreparties nationales.



Sortie des pesticides ++



Changement climatique ++

Partenariat Européen d'Innovation (PEI) :

- stimuler l'innovation et favoriser la coopération au sein des filières, sur les thématiques de la transition agroécologique (secteurs agricoles et forestiers).



Un travail est en cours pour mettre en œuvre des **COÛTS SIMPLIFIÉS** notamment pour les **frais de personnel**.

Aide pour l'échange de connaissances et d'informations entre les entreprises agricoles, forestières et rurales :

- Déploiement de l'information à destination des agriculteurs, conseillers et techniciens axée sur les champs de la transition agro-écologique Néo Terra (réunions, expositions, conseils collectifs, informations dans les médias imprimés ou numériques, actions de démonstration...).

Autres dispositifs Région hors FEADER

Expérimentation /
recherche Appliquée

Animation et
structuration des filières

Hydraulique individuelle

Hydraulique – projets structurants

- pérennité des exploitations, de sécurisation des productions, compétitivité de l'agriculture
- économie d'eau en période d'étiage et en rendant son utilisation la plus efficiente possible (substitution)
- résilience des systèmes face aux changements climatiques (mix hydrique)
- accompagnement des systèmes et pratiques agricoles dans l'utilisation efficace et durable de la ressource eau.
- réutilisation des eaux usagées des Collectivités, le rechargement et le stockage dans les nappes phréatiques, la mobilisation de ressources existantes non utilisées

Eco-conditionnalité des aides :

- Réduire l'impact environnemental,
- Partager la ressource (eau potable, milieux, agriculture, industrie...),
- Privilégier une gestion publique (de la gestion des ouvrages et/ou de la gestion de l'eau),
- Obliger la transition agroécologique des exploitations,
- Favoriser l'autonomie alimentaire des élevages, les cultures protéiques et les production de fruits et légumes,
- Élaborer dans le cadre de plans de territoire (PTGE),
- Prioriser la substitution,
- Prévoir les besoins pour les installations
-

→ Maintien des zones pastorales et de la compétitivité des exploitations

Accompagnement des investissements dans les cabanes pastorales

→ améliorer les conditions de travail des exploitants, valoriser la production laitière et fromagère en estives afin d'améliorer les revenus, et ce dans la continuité de l'activité agricole sur les exploitations

Accompagnement du gardiennage des troupeaux en estives et dans les zones pastorales reconnues

Accompagnement de la politique d'animation pastorale

→ encourager l'émergence de projets

Accompagnement du portage en estives (hélicoptage et muletage) de matériels et de fromages d'estive

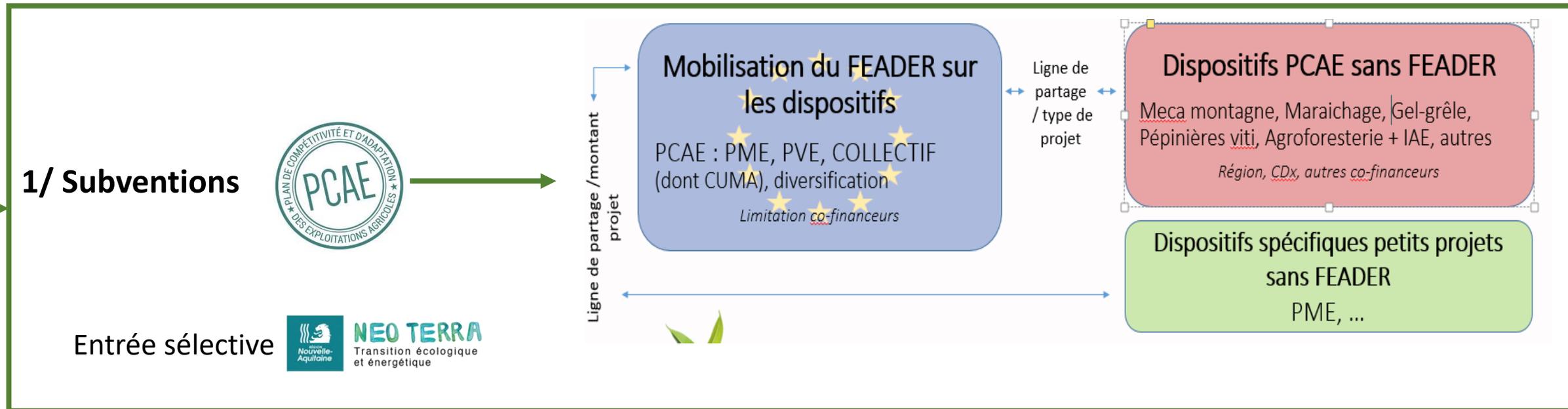
→ maintenir et développer les pratiques pastorales ancestrales et patrimoniales sur le Massif pyrénéen et le Massif central

Autre dispositifs hors FEADER

Mécanisation en zone de montagne (64 et Limousin)

- Faire de la transition agro-écologique un levier de compétitivité pour les exploitations
- Soutien à la compétitivité et à l'adaptation des exploitations en les orientant vers les attentes du marché.

2 modalités interventions complémentaires :



PCAIE : Articulation entre les dispositifs du PCAIE (FEADER et hors FEADER)



Union Européenne



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

	FEADER	Région	Agence eau	CD
Plan de Modernisation des Elevages (PME)				
Plan Végétal Environnement (PVE)				
Investissements Collectifs (CUMA)				
Diversification				
Dispositif spécifique Elevage				
Mécanisation en zone de montagne				
Agroforesterie et Infrastructures agro-écologiques (IAE)				
Cultures maraichères, petits fruits, horticulture et arboriculture				
Protection gel /grêle				
Pépinière viticole (PEPI VIN)				
Autres dispositifs du PCAIE				

Elaboration et révision des DOCOB

- restaurer et maintenir la qualité des paysages et des milieux naturels, forestiers et agricoles, favoriser les continuités écologiques (trame verte et bleue),
- restaurer et maintenir la qualité des milieux aquatiques et des cours d'eau,
- encourager les pratiques agro écologiques,
- encourager la prise en compte des risques de dégradation des sols dans la gestion forestière.

Animation des DOCOB

Communication / sensibilisation / appui technique / études

Contrat Natura 2000

- préservation ou de restauration de milieux
- maintien, ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces

→ Protéger les forêts

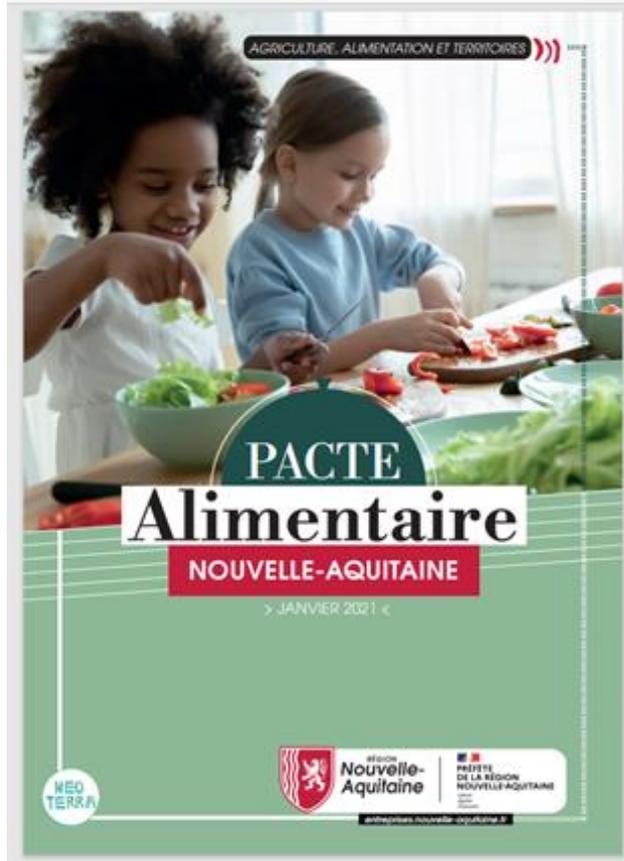
→ Renouveler et améliorer les peuplements forestiers

→ Mieux mobiliser la ressource forestière

- **Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière (68-3)**
- **Instrument financier pour le secteur forestier, ALTER'NA (68-3)**
 - Taux maximum d'aide publique = 65%
 - Taux de cofinancement FEADER = 60 %

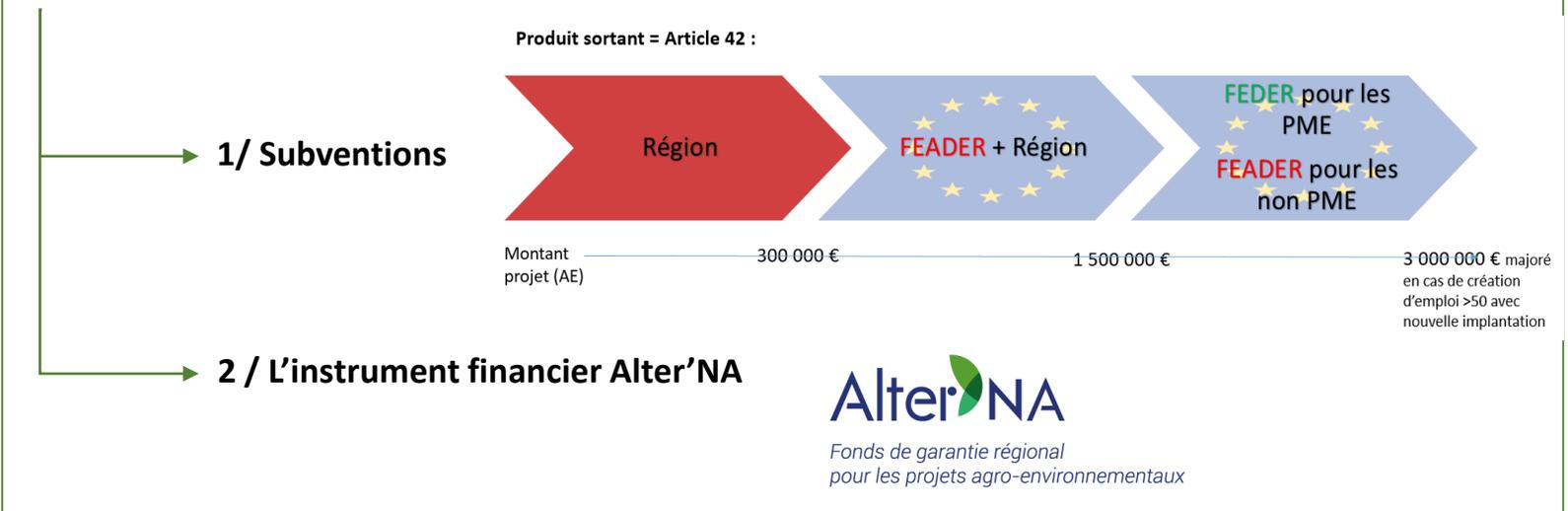
- **Investir dans l'équipement des massifs forestiers (68-6)**
- **Prévention des risques pour les forêts (DFCI) (68-6)**
 - Taux maximum d'aide publique = 100%
 - Taux de cofinancement FEADER = 60 %
- **Investir dans le renouvellement des forêts et l'adaptation au changement climatique (68-8).**
 - Taux maximum d'aide publique = 65%
 - Taux de cofinancement FEADER = 60 %
- **Aide au démarrage de jeunes entreprises forestières (69-2)**
 - Montant forfaitaire max 100 000 €
 - Taux de cofinancement FEADER = 60%

- **Aide à la réparation des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques (68-4)**
 - Taux maximum d'aide publique = 100%
 - Taux de cofinancement FEADER = 80 %



Soutien aux investissements dans la transformation/commercialisation de produits agricoles

- transition écologique
- compétitivité des entreprises
- orientation vers les attentes du marché et les attentes sociétales



Soutien aux produits de qualité

- accroissement de la compétitivité des filières de qualité
- mieux faire connaître les spécificités des SIQO auprès des consommateurs
- actions collectives pour renforcer l'impact

**Point d'information :
Préparation du PO FEAMPA 2021-2027
et
Elaboration de la subvention globale
Nouvelle - Aquitaine**



Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Règlement FEAMPA : quelles nouveautés?

Dans la continuité du cadre FEAMP 2014-2020

- Politique Commune des Pêches + Confirmation des objectifs environnementaux (durabilité et développement maîtrisé des activités)

Avec plus de souplesse et d'ambition

- Simplification de la mise en œuvre : 4 grands domaines de soutien (au lieu d'une multitude de mesures normatives)
- Ouverture du périmètre :
 - à la gouvernance international des océans (responsabilité Etat)
 - à l'économie bleue durable au travers du Développement Local (responsabilité Régions)

+ Nouvelles stratégies : Green Deal et Farm to Folk → nouvelles lignes directrices Aquaculture 2021-2030 : résilience et compétitivité, transition environnemental, acceptabilité sociale et information consommateurs, connaissance et innovation



Union européenne



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Quelle déclinaison du FEAMPA en Nouvelle-Aquitaine?

La Région a la responsabilité de mettre en œuvre une partie des aides FEAMPA

- les mesures de développement économique et territoriale des secteurs de la pêche, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation
- Le soutien à l'innovation régionale, y compris l'innovation en matière de sélectivité (nb: innovation supra-régionale traitée à l'échelle nationale)
- L'appui aux projets de gestion des déchets

Comment?

- Un cadre commun à respecter (le programme national, Etat = AG)
- Un volet régional à construire avec les partenaires institutionnels et professionnels (Région = AG déléguée)



Union européenne



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

+15%
(29,2 M€
FEAMP)

Contenu attendu du Volet régional FEAMPA

- 1. Maquette régionale (33,66 M€ répartis par Obj Spécifiques)**
→ à transmettre à l'Etat (AG) pour compilation au sein de la maquette nationale, en amont du dépôt du Programme National : nov 2021
- 2. Stratégie régionale**
→ à transmettre à l'Etat (AG) pour information, en amont de l'adoption du Programme National : mars 2021?
- 3. Fiches régionales (critères de sélection par Obj Spécifiques)**
→ à transmettre à l'Etat (AG) pour validation en Comité National de Suivi, après la validation du Programme National : mars 2021?



Calendrier national et régional

15 juillet 2021: adoption règlement FEAMPA
Décembre 2021? dépôt de l'accord de partenariat

→ le Programme National (PN) FEAMPA peut être déposé

2021

juil

sept

nov

dec

2022

mars

avr

17 nov

26 nov

?

?

?

Etat /
DPMA

- Envoi informel de la V4 du PN à la Commission

- Présentation de la VF du PN en CNS

- Soumission formelle du PN à la Commission

- Validation du PN par la Commission

Nouvelle-Aquitaine

Ouverture Portail + premiers dépôts des demandes (ok DPMA?)

Transmission de la maquette régionale

Transmission de la stratégie régionale provisoire

Transmission des fiches OS provisoires

Transmission de la stratégie finalisée pour info + fiches OS définitives pour validation en CNS

Mise à jour du Portail + reprise des dépôts des demandes



Prochaine échéance

18 novembre: Ouverture du Portail des aides FEAMPA

- Adresse site : L'Europe en Nouvelle-Aquitaine/pêche-aquaculture

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu>

Dossier FEAMPA-2021-13763620

FEAMPA 21-27 SUB

1 Pré-requis 2 Demander 3 Projet 4 Plan de financement 5 Indicateurs 6 Informations complémentaires 7 Engagement et attestations 8 Coordonnées bancaires

✓ DÉROULE DE VOTRE DEMANDE D'AIDE

- Le dépôt de votre demande se déroule en 3 grandes étapes
- 1. Renseignement de votre demande
- 2. Ajout des documents justificatifs
- 3. Envoi de votre demande. Toutes ces étapes sont réalisées depuis cette plateforme

Une attestation de dépôt vous sera adressée par mail après l'envoi de votre demande pour vous confirmer la bonne réception par nos services.

- Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation. Vous serez informé(e) par mail de la suite donnée à votre demande. Des informations complémentaires pourront vous être demandées par nos services.

- Attention, dans l'attente de l'approbation des règlements Européens, du PO FEAMPA et du décret d'application, aucune demande d'aide ne pourra être examinée.

✓ INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de cette Aide

- Responsable du traitement : Direction de l'Agriculture, des industries agroalimentaires et de la pêche - Sous-Direction Pêche, Installation, Hydraulique et Montagne.
- Pour la ou les finalité(s) suivante(s) : Gestion des aides Fonds Européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, traitement des données à des fins statistiques et publication.
- Le destinataire des données est la Région Nouvelle-Aquitaine, la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, l'Agence de Service et de Paiements et plus spécifiquement le Service de la Certification Européenne et des actions internationales et à la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles.
- Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
- Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au correspondant informatique et libertés : igi@nouvelle-aquitaine.fr

Les informations saisies sont automatiquement enregistrées lorsque vous passez à la page suivante.

Enregistrer et fermer Sélectionner

Pour toute question:

peche-aquaculture@nouvelle-aquitaine.fr ; 05 56 56 38 10



**Point d'information :
Préparation du Programme national FSE +
2021-2027
et
Elaboration du volet régional
Nouvelle - Aquitaine**

Aurore BARRAU, chef de la mission Fonds Européens - DREETS
Caroline PIOU, DGEFP



Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec
le fonds européen de développement régional (FEDER)

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu